

## MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

**Décret du 15 février 1967 portant reconnaissance d'une association comme établissement reconnu d'utilité publique.**

Par décret en date du 15 février 1967, l'association déclarée dite S. O. S. Amitié France, dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

**Décrets du 15 février 1967 approuvant les modifications aux statuts d'associations reconnues d'utilité publique.**

Par décret en date du 15 février 1967, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique, dite Association Zadoc-Kahn, dont le siège est à Paris.

Par décret en date du 15 février 1967, ont été approuvées les modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Association Joseph-Lotte, dont le siège est à Paris.

### Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du préfet de la Marne en date du 20 décembre 1966, les communes de Montmirail, Courbetaux et L'Echelle-le-Franc (arrondissement d'Epernay, canton de Montmirail) ont été fusionnées en une seule commune dénommée Montmirail.

Le chef-lieu de la nouvelle commune est fixé à Montmirail. Le chiffre de la population de la nouvelle commune, tel qu'il résulte du recensement de 1962, est de 2.785 habitants.

La nouvelle commune sera administrée jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux par un conseil municipal de vingt et un membres, dont dix-sept du conseil municipal de l'ancienne commune de Montmirail, deux du conseil municipal de l'ancienne commune de Courbetaux et deux du conseil municipal de l'ancienne commune de L'Echelle-le-Franc.

## MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**Décret n° 67-135 du 15 février 1967 relatif aux conditions d'emprunts à émettre par la Société nationale des chemins de fer français.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'équipement,

Vu le décret du 31 août 1957 relatif au régime des chemins de fer et la convention du même jour y annexée, ensemble les textes qui les ont modifiés et complétés ;

Vu le décret du 31 décembre 1937 portant approbation du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français ;

Vu les décrets n° 51-1354 du 22 novembre 1951, n° 53-369 du 22 avril 1953, n° 53-1170 du 21 novembre 1953, n° 56-52 du 4 janvier 1956, n° 59-724 du 12 juin 1959, n° 61-1536 du 30 décembre 1961, n° 65-85 du 4 février 1965 et n° 66-220 du 13 avril 1966 relatifs aux conditions d'emprunts à contracter par la Société nationale des chemins de fer français,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les dispositions du décret n° 53-369 du 22 avril 1953, déjà prorogées par les décrets n° 53-1170 du 21 novembre 1953, n° 56-52 du 4 janvier 1956, n° 59-724 du 12 juin 1959, n° 61-1536 du 30 décembre 1961, n° 65-85 du 4 février 1965 et n° 66-220 du 13 avril 1966, sont à nouveau prorogées jusqu'au 31 décembre 1968.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'équipement et le secrétaire d'Etat aux transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1<sup>er</sup> janvier 1967.

Fait à Paris, le 15 février 1967.

GEORGES POMPIDOU.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,  
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'équipement,  
EDGARD PISANI.

Le secrétaire d'Etat aux transports,  
ANDRÉ BETTENCOURT.

## MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

**Décret du 20 février 1967 portant création d'un collège d'enseignement technique.**

Par décret en date du 20 février 1967, un collège d'enseignement technique est créé à Besançon-Montjoux (Doubs).

Le présent décret prendra effet de la rentrée scolaire 1966.

**Décret du 20 février 1967 portant transformation de lycées municipaux en lycées nationalisés.**

Par décret en date du 20 février 1967, sont transformés en lycées nationalisés :

Le lycée technique municipal mixte de Chartres-Rechèvres (Eure-et-Loir).

Le lycée municipal classique et moderne mixte de Luzarches (Val-d'Oise).

Le lycée intercommunal technique mixte d'Ivry-Vitry (Val-de-Marne).

Le lycée municipal classique et moderne mixte de Sablé-sur-Sarthe (Sarthe).

Le lycée municipal classique et moderne mixte d'Auchel (Pas-de-Calais).

Le lycée municipal classique, moderne et technique mixte de Belley (Ain).

Le lycée municipal classique, moderne et technique de garçons de Rive-de-Gier (Loire).

Le lycée municipal classique et moderne mixte de Pézenas (Hérault).

Le présent décret aura effet du 1<sup>er</sup> janvier 1967.

### Comité national de la recherche scientifique.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 59-1398 du 9 décembre 1959, modifié par le décret n° 66-187 du 31 mars 1966, portant organisation générale du centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 59-1399 du 9 décembre 1959, modifié en dernier lieu par le décret n° 66-188 du 31 mars 1966, relatif au fonctionnement du centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 2 février 1966 portant organisation des élections pour le renouvellement de membres du comité national de la recherche scientifique,

Arrête :

*Article unique.* — Le résultat des élections pour le renouvellement de membres du comité national proclamé à l'issue du dépouillement effectué le 23 janvier 1967 et consigné dans la liste annexée au présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 1967.

Le ministre de l'éducation nationale,  
CHRISTIAN FOUCHET.

### I. — CLASSE DES SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSICO-CHIMIQUES, BIOLOGIQUES ET NATURELLES

#### SECTION I. — Mathématiques.

##### Catégorie A.

MM.

Bruhat (François), professeur à la faculté des sciences de Paris.  
Kahane (Jean-Pierre), professeur à la faculté des sciences d'Orsay.  
Koszul (Jean-Louis), professeur à la faculté des sciences de Grenoble.  
Lions (Jacques-Louis), professeur à la faculté des sciences de Paris.  
Samuel (Pierre), professeur à la faculté des sciences de Paris.  
Schwartz (Laurent), professeur à la faculté des sciences de Paris.  
Serre (Jean-Pierre), professeur au Collège de France.

##### Catégorie B.

MM.

Benzaken (Claude), maître assistant à la faculté des sciences de Grenoble.  
Courrage (Philippe), chargé de recherche au C. N. R. S.  
Ferrand (Daniel), attaché de recherche au C. N. R. S.  
Krivine (Jean-Louis), maître assistant à la faculté des sciences de Paris.  
Maroni (Pascal), attaché de recherche au C. N. R. S.